

législature, une commission chargée de procéder à la refonte, la révision et la modification du Code municipal.

R. Oui.

2. Dans l'affirmative, quels sont les commissaires? Quel est la date de leur nomination? Quel est leur salaire?

R. L'hon. M. Mathieu, l'hon. juge M. Corkill et M. L. J. Gauthier, de la cité de Montréal.

Ils ont été nommés par arrêté en Conseil No 525, du 7 juillet 1910.

Les commissaires reçoivent chacun \$2,000.00 par année (8 Ed. VII, c. 8, s. 8).

3. Le gouvernement a-t-il aussi nommé un secrétaire de cette commission? Qui est-il? Quelle est la date de sa nomination? Quel est son salaire?

R. Deux secrétaires, un français et un anglais: MM. Arthur Trahan et Alfrid Eugène Harvey, nommés par le même arrêté en Conseil, avec un traitement de \$1,000.00 par année chacun, (8 Ed. VII, ch. 8, s. 8).

4. Dans quel délai cette commission doit-elle compléter son travail?

R. Dans le plus court délai possible.

Pendant la dernière session 1912, aucun rapport ne fut déposé et M. Gauthier étudie toujours.

La province l'a payé pour **ETUDES PRELIMINAIRES**, avant de le nommer commissaire, depuis le 11 août 1908 jusqu'au 7 juillet 1910, c'est-à-dire \$4,000 en chiffres ronds, et ce, à part ses dépenses de voyage.

Il retire encore \$2,000 par année depuis juillet 1910.

Or, pourquoi avoir nommé un homme incompetent et avoir dépensé \$4,000 pour l'instruire, lorsque le gouvernement aurait pu nommer immédiatement un homme qualifié comme l'hon. M. Mathieu et l'hon. M. McCorkill, qui eux, n'ont pas eu besoin de se faire payer des études préliminaires.

Encore une fois, pourquoi? C'est parce que M. Gauthier, ancien député provincial de L'Assomption, et maintenant député fédéral de St-Hyacinthe, avait été battu en juin 1908.

C'est parce que M. Gouin voulait le garder au nombre de ses amis et l'empêcher de fréquenter de nouveau le **CLUB LAFONTAINE** et les réunions nationalistes.

C'est parce que c'est ce même M. Gauthier qui, pour gagner cet argent extorqué à la province, parcourt les comtés pour chanter la gloire de son bailleur de fonds M. Gouin, et vanter les prétendus bienfaits du gouvernement qui l'engraisse.

Electeurs, lorsque vous entendrez M. Gauthier faire ses discours payés à même votre argent, demandez-lui donc de vous rendre compte de cet argent.